

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2021-DCPPAT/BE-041 en date du 16 mars 2021, une enquête publique unique est ouverte pendant **33 jours du Lundi 26 avril 2021 (9h00) au Vendredi 28 mai 2021 (12h00)**, dans la commune de CEAUX-EN-LOUDUN sur les demandes d'autorisation environnementales présentées par Monsieur le Président de la SAS CEAUX-EN-LOUDUN ENERGIES et Monsieur le Président de la SAS JOUE ENERGIES, pour l'installation et l'exploitation de deux parcs éolien composés de 8 éoliennes et de 4 postes de livraison sur la commune de CEAUX-EN-LOUDUN, activités qui relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier des installations comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de CEAUX-EN-LOUDUN afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- **lundi de 8h00 à 12h00**
- **mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**
- **jeudi de 14h00 à 18h00**
- **vendredi de 8h00 à 12h00**

Monsieur Bernard THIBAUD, cadre en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 09 mars 2021, recevra en personne à la mairie de CEAUX-EN-LOUDUN les observations du public :

- - **lundi 26 avril 2021 de 9h00 à 12h00**
- - **jeudi 06 mai 2021 de 14h00 à 17h00**
- - **mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00**
- - **lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00**
- - **vendredi 28 mai de 9h00 à 12h00**

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de CEAUX-EN-LOUDUN, 1 place de l'Église – 86 200 Ceaux-en-Loudun, siège de l'enquête;
- ou**
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-2390@registre-dematerialise.fr**
- ou**
- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<https://www.registre-dematerialise.fr/2390>**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne –

Bureau de l'Environnement et à la Mairie de CEAUX-EN-LOUDUN, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès des représentants des sociétés SAS Ceaux-en-Loudun Energies et SAS Joue Energies :

- : Mme Lucie LABARTHE, Tél : 05 56 49 82 11 Mail : lucie.labarthe@valorem-energie.com

- : M. Reda TERROUFI Tél : 05 49 44 70 68 Mail : reda.terroufi@sergies.fr

ou par courrier postal : 213 cours Victor Hugo 33 323 BEGLES Cedex